**Martin QUESNEL**

Maître de conférences en droit public

**Adresse mail :**[**martin.quesnel@u-cergy.fr**](mailto:martin.quesnel@u-cergy.fr)

**Activités universitaires**

* Maître de conférence en droit public (Université de Cergy-Pontoise et Sciences po Saint-Germain-en-Laye)

Cours dispensés : Institutions européennes et internationales L1 ; Droit matériel de l’Union européenne M1 ; Droits Européens (Licence d’administration publique) ; Contentieux des libertés publiques M2 ; Grands enjeux européens, 2e année IEP, droit institutionnel de l'UE (L3)

* Membre du CPJP

Thèmes de recherche : Théorie des institutions, droit européen, rapports de systèmes

**Publications et interventions scientifiques**

* « La redéfinition du principe d'intégration par le Brexit », contribution à la journée d’études « Brexit conundrums » publiée le 28 avril 2019 sur le site « observatoire du Brexit », disponible à l’adresse : https://brexit.hypotheses.org/3639
* « Concurrence entre économie et droit aux racines de l’identité européenne », contribution au Congrès de la CEDECE « Démocratie et marché », à paraître en 2020 aux éditions Bruylant (13 p.)
* « L’identité de l’État et le récit de l’ordre juridique », contribution au colloque « L’identité de l’État dans la globalisation » organisé à la Faculté de droit de Cergy-Pontoise, à paraître en 2020 dans la collection LEJEP (13 p.).
* « Les Parlements internationaux et l’exercice du pouvoir normatif international », in La démocratie appliquée au droit international : de quoi parle-t-on ?, Pedone, 2018, p. 103-124.
* « Une réaction – Foucault aux prises avec la pensée néolibérale », Revue interdisciplinaire d’études juridiques (vol. 79), 2017, p. 131-136.
* La protection de l’identité constitutionnelle de la France, Dalloz, coll. Bibliothèque parlementaire et constitutionnelle, 2015 ;
* « Le transfert de pouvoirs de police du maire au président d'EPCI, symbole des nouveaux enjeux de l'intercommunalité », Droit administratif, mai 2015, n°5, p. 11-17 ;
* « La sanction des atteintes judiciaires aux droits garantis par l’Union européenne aux particuliers », Revue de l’Union européenne, 2014, p. 549-558 ;